

E.I.P

ÉCOLE BILINGUE NOTRE-DAME – SAINT-AVE
Skol an intron Varia – Santeve
Téléphone : 02-97-60-74-81
saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr



La feuille d'info des parents.

Diffusée le 13 novembre 2020

**N° 10
2020/2021**

Chers parents,

Voici quelques informations :

1. Journée de la fraternité du 4 décembre

Comme tous les ans, nous avons prévu la journée des communautés éducatives (ou de la fraternité) le premier vendredi de décembre, à savoir le 4. Les enfants ne devaient donc pas avoir classe ce vendredi 4 décembre. Les conditions sanitaires nous obligent à reporter cette journée. La date n'est pour l'instant pas fixée. Aussi **les élèves auront classe normalement le vendredi 4 décembre**. Merci d'en prendre note.

2. Covid : marche à suivre à l'école Notre-Dame

Un petit rappel concernant les procédures à suivre en cas de signe du COVID :

1. Vous présentez des symptômes du Covid et le médecin vous a prescrit un test.

- Vos enfants ne viennent pas à l'école.
- Vous prévenez l'école

Si le test est négatif, les enfants peuvent retourner aussitôt à l'école. Remplir l'attestation sur l'honneur.

Si le test est positif, vos enfants restent à la maison. La CPAM vous donnera de nouvelles directives. Sachant qu'il est fait alors une « enquête » pour déterminer les cas contacts (personnes en lien avec le patient sans masque durant plus de 15 minutes et dans les 48 h qui précèdent le test positif).

2. Vous avez été en contact avec une personne positive au Covid sans masque pendant au moins 15 minutes.

En attendant les résultats de votre test :

- Si vous ne présentez pas de symptômes, vos enfants peuvent venir à l'école.
- Si vous présentez des symptômes, vous gardez vos enfants à la maison.

Vous prévenez l'école, puis procédure n°1.

3. Vous êtes positif au Covid et présentez les symptômes de la maladie (toux, fièvre).

Vous gardez vos enfants à la maison pendant toute la durée de vos symptômes (fièvre, toux) puis encore 7 jours supplémentaires.

Ensuite, s'ils n'ont pas de symptômes, vos enfants peuvent revenir à l'école. Remplir l'attestation sur l'honneur.

⇒ Les enfants reviennent à l'école 7 jours après la fin de vos symptômes et après avoir été testé (ou 14 jours sans test).

4. Votre enfant présente les symptômes évocateurs du COVID (toux, fièvre).

Vous gardez votre enfant et ses frères et sœurs à la maison et consultez un médecin.

L'élève peut revenir à l'école :

- SOIT quand les symptômes ont disparu, avec une attestation écrite de votre part, certifiant que vous avez consulté un médecin et que celui-ci n'a pas prescrit de test COVID.
- SOIT au bout de 7 jours (avec l'attestation sur l'honneur) si absence de symptôme.

5. Votre enfant est positif au COVID.

- S'il ne présente pas de symptômes : Votre enfant reste à la maison une semaine complète à compter de la date du test et vous prévenez l'école. La CPAM vous donnera de nouvelles directives. Sachant qu'il est fait alors une « enquête » pour déterminer les cas contacts (personnes en lien avec le patient sans masque durant plus de 15 minutes et dans les 48 h qui précèdent le test positif).
- S'il présente des symptômes (toux, fièvre) :
 1. Vous prévenez l'école de la date d'apparition des symptômes.
 2. Votre enfant et ses frères et sœurs restent à la maison.
 3. Il revient à l'école 1 semaine après l'apparition des symptômes et après au moins 2 jours sans symptôme.

3. Cas covid à l'école

A ce jour, les enfants d'une fratrie de l'école ont été diagnostiqués positifs. La situation a été déclarée à l'ARS, au rectorat, à la DDEC et à la CPAM. Les enfants étant asymptomatiques et absents de l'école 4 jours avant le test, aucun cas contact n'a été repéré.

Sachez que si vous étiez cas contact, la CPAM vous informerait au plus vite pour une éventuelle mise en isolement.

4. Cantine et garderie

Je vous rappelle, qu'en lien avec le protocole sanitaire, il vous est demandé de limiter au maximum l'inscription des enfants à la cantine et/ou à la garderie. En effet, il est compliqué de gérer des grands groupes en leur faisant respecter les gestes barrières. De plus c'est sur ces temps périscolaires que le non-brassage des groupes est impossible à respecter en totalité. Bien sûr, les enfants des parents qui n'ont pas la possibilité de venir à l'école le midi ou à 16 h 30 seront pris en charge pour ces temps.

⇒ Attention, les enfants qui ont des béquilles ne peuvent plus être accompagnés avec un fauteuil roulant. En effet, du fait du non-brassage des groupes, il est impossible de surveiller à la fois le groupe classe qui entre par le sous-sol du restaurant et d'accompagner l'enfant avec un fauteuil via l'entrée du rez-de-chaussée. Nous en sommes navrés mais n'avons pour l'instant pas de solution, si ce n'est un repas à la maison.

Pour les enfants qui restent à la garderie le soir (de la PS au CM2), n'oubliez pas de prévoir le goûter car l'école ne le fournit plus pour les plus jeunes.

Merci d'avance.

5. Opération Noël à l'école du 6 décembre : ANNULEE

Il nous est impossible d'organiser le Noël à l'école, prévu le 6 décembre en présentiel, du fait des consignes sanitaires. Aussi, l'APEL vous fera parvenir des flyers pour la vente de sapins, de chocolat, ainsi qu'un lien vers une boutique en ligne pour des produits de Noël. Le flyer pour les sapins de Noël est joint à cette FIP.

Les distributions des commandes seront organisées en respectant les mesures sanitaires, un soir à l'école.

Le tirage de la tombola ne pourra pas avoir lieu le dimanche 6 décembre. Il est reporté au lundi 7 décembre à 17 h à l'école en présence de membres de l'APEL. Si les conditions techniques le permettent, un facebook live pourrait être mis en place afin de vous permettre de suivre ce tirage. Les résultats seront communiqués par mail et sur le site de l'école le 8 décembre. Les lots seront distribués aux élèves durant la semaine.

6. Inscription au collège Notre-Dame pour la rentrée de septembre 2021

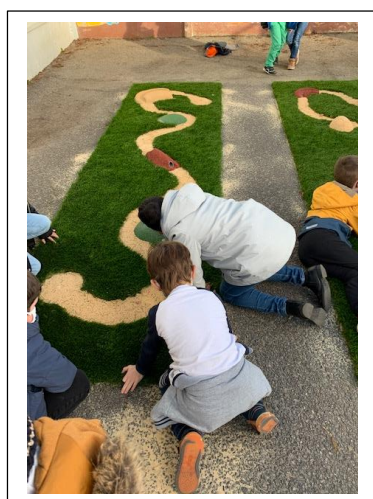
Les parents des élèves de CM2 ont reçu un courrier du collège leur donnant les modalités d'inscription pour septembre 2021.

Attention, vous devez faire une demande via le formulaire en ligne (<https://www.ndlm56.bzh>) avant le lundi 14 décembre. Après cette date, les places restantes seront proposées aux élèves qui ne sont pas de notre réseau.

7. Billodromes

L'APEL a financé des billodromes pour les cours de récréation. Ils ont été installés le jeudi 12 novembre pour la plus grande joie des élèves. Deux pistes installées à Kerozer et deux autres pour les CP et CE1 du site De Gaulle. Un grand merci à tous les bénévoles de l'APEL pour ce joli cadeau.

H Bellec Champagne



Billodrome

Réalisation d'une affiche
par les CM2 A pour le
11 novembre

